



MARCHES PUBLICS AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes La Domitienne
Hôtel de Communauté
1 avenue de l'Europe
34370 Maureilhan
Téléphone : 04 67 90 40 90
Courriel : courrier@ladomitienne.com
Télécopie : 04 67 90 40 99
Site internet : <https://www.ladomitienne.com>
Profil d'acheteur : <https://ladomitienne.e-marchespublics.com>
Correspondant : Service des Marchés publics, des Affaires juridiques et de la Vie des assemblées

B - Identification du titulaire du marché public

AUDIT SECURITE INCENDIE
Siege : 5 Lotissement les Coteaux - 34120 TOURBES
Tel : 04 67 11 50 88
Courriel : contact@asi-incendie.fr

Bureaux - Ateliers :
ZA Les Aires - Rue Edouard Branly - 34120 PEZENAS
Tél : 04 67 21 74 21
Courriel : asi@asi-incendie.fr
Siret : 538 850 876 00037

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Marché n° 2026M006 : VERIFICATIONS ET CONTRÔLES PERIODIQUES DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS DE LA DOMITIENNE
Lot 1 : Vérification périodique des moyens de lutte contre l'incendie

■ Date de la notification du marché public : 20/02/2026

■ Durée du marché public : Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.
Le contrat est tacitement reconductible **3 fois** un an.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant minimum HT : 1 500 €
- Montant maximum HT : 9 000 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Il y a lieu de corriger une omission dans le bordereau des prix unitaires en ajoutant la ligne suivante :

- Charge maintenance poudre 6 kg - 20.55 € HT PU

Cette modification, non-substantielle, est conforme à l'article R.2194-7 du Code de la commande publique.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

☒

Non

☐

Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A Maureilhan, le

Le Président,

Alain CARALP